L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.—NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 29 MARS 1852.

Imprimé et publié par G. F. WEISSE, No 97, RUE DE CHARTRES.

Journal officiel de l'Etat, du Conseil-Général et du Conseil de la Première Municipalité.

NOUVELLE-ORLEANS. LUNDI MATIN, 29 MARS.

POUR PRESIDENT: MILLARD FILLMORE. POUR VICE PRESIDENT: JOHN J. CRITTENDEN. Sujets à la décision de la Convention nationale whig.

L'Election. RESULTAT DU MANDAMUS.

Eh bien! les démocrates doivent être satisfaits. Le shérif a terminé, samedi, le dépouillement auquel le juge Buchanan lui avait ordonné de procéder de nouveau, et il se trouve que M. Crossman a *huit* voix de plus que n'en lui accordaient les secrétaires d'élection. C'était bien la peine qu'on demandât solennellement un writ de mandamus et qu'on imposât à M. Frerret la rude corvée qu'il vient d'accomplir. Quant aux autres officiers élus, il n'y a eu dans les rôles que des erreurs insignifiantes. Voilà comment finissent bien des choses qui paraissent fort graves au début et dont le public a la bonhomie de se préoccuper. La morale de tout ceci c'est que nos adversaires, démocrates de nom, ne montrent pour le peuple qu'un médiocre respect quand celui-ci ose réprouver leurs candidats et leurs doctrines.

Les Nouveaux Conseils.

C'est aujourd'hui que se réunissent le Conseil d'aldermen et le Conseil d'assistants-aldermen qui succèdent, en vertu de la loi dite de consolidation, aux anciens conseils municipaux. Un des Conseils siégera dans la salle des délibérations de l'ancien Conseil de la 1re municipalité, et l'autre dans la salle attenante.

Kossuth.

Le comité de réception annonce que Kossuth haranguera les citoyens de la Nouvelle-Orléans demain soir, sur la Place Lafayette. On avait proposé à l'hôte illustre de notre ville de prononcer son discours dans une vaste salle et de n'y admettre que des personnes qui paieraient leurs entrées. Kossuth a repoussé ce moyen d'augmenter les fonds destinés à la cause hongroise. Il le trouve peu compatible avec la dignité de sa mission, et nous applaudissons à sa résolution. Ce moyen lui a été imposé à New-York, on se le rappelle, mais il répugne personnellement à l'ancien gouverneur de la Hongrie.

Détails du sinistre occasionné par l'explosion des bouilloires du steamer Pocahontas.

Le 14 de ce mois, après avoir contourné le chantier de bois à Five Islands sur la rivière Arkansas et à dix milles au-dessous des Dardanelles, les deux bouilloires du *Pocahontas* firent explosion et 18 personnes furent victimes de cet accident, dont huit expirèrent le lendemain. Voici les noms de ces malheureux:

Tués: William Petit, second ingénieur; Maguire, chauffeur; Henri, cuisinier, et les passagers suivants: Lavina Burker, Simon Burker, Mourning Burker, John Macdonald et A. Macdonald, tous de l'Indiana.

Blessés: Sam Ford, troisième ingénieur; Blithe, chauffeur; William Morgan, matelot de la Nouvelle-Orléans; Mathilde Housley, Wm. J. Macdonald, Macdonald fils, Suzanne Macdonald et Amande McHousley, tous passagers de l'Indiana.

THEATRE D'ORLEANS.—Demain, mardi, *Jérusalem*, c'est-à-dire un des ouvrages les plus populaires du répertoire, un de ceux qui ne manquent jamais d'attirer la foule et de faire recette. Jeudi, un autre chef-d'œuvre, signé d'un nom immortel, *Sémiramis*, avec les principaux artistes de la compagnie lyrique de M. Davis.

OPERA ITALIEN.—Nous nous empressons d'annoncer aux dilettantes de notre ville que M. Maretzek vient d'arriver avec sa compagnie d'opéra italien et qu'il se propose de donner trois représentations au Théâtre d'Orléans. Comme on le verra par l'avis inséré dans une autre colonne, la première représentation est fixée à mercredi prochain. L'attrait de la nouveauté et le court séjour que cette brillante compagnie doit faire à la Nouvelle-Orléans, imposent la nécessité de se hâter pour l'entendre. Tout porte à croire que malgré le carême la salle sera comble. Une fois n'est pas coutume; à mercredi donc.

HOPITAL DE CHARITÉ.—Il a été admis à l'hôpital de Charité, dans le courant de la semaine qui vient de s'écouler 253 malades, et il est sorti de l'établissement 346 individus guéris. Il y a eu 28 décès dans la même période. Le nombre de malades en traitement est de 865. On observera que le nombre des personnes qui sont sorties de l'hôpital est beaucoup plus considérable que celui des admissions et qu'il y a eu moins de décès que dans aucune des semaines précédentes depuis plusieurs mois.

PANACÉE DE M. L. DESCHAMPS.—Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'avis relatif à la Panacée de M. Louis Deschamps. Des noms honorables attestent l'efficacité de cette médication, et l'auteur afin de la faire accepter plus universellement, annonce qu'il donnera des séances publiques dans la salle d'Orléans. Les entrées sont gratuites. M. Deschamps recevra au lieu que nous venons d'indiquer, tous les jours de la semaine, le dimanche excepté, de 4 à 7 heures. Le lundi est spécialement consacré aux dames, le mercredi aux habitans propriétaires d'ateliers d'esclaves et le samedi aux malades. Le dimanche il donnera audience aux artisans, de 11 à 2 heures. La première séance est fixée à mercredi, 31 mars.

FILLMORE RANGERS' REVEILLE.—C'est le nom d'une nouvelle liqueur que vient de composer M. J. F. Bercier et qui est en vente chez M. S. V. Barrett, No 54, rue de la Vieille-Levée. Le *Fillmore Rangers' Reveille* a un goût délicieux, et nous le recommandons vivement aux familles et aux propriétaires d'hôtels. La liqueur se vend à la bouteille, à la douzaine ou au gallon, au choix des acheteurs; elle est fine et sera recherchée par les connaisseurs. Nous espérons que le public encouragera les débuts d'une industrie que M. Bercier veut fonder et pour la quelle il offre toutes les garanties désirables. Une bon essai du *Fillmore Rangers' Reveille*, et on continuera; nous en sommes sûrs, à en servir sur toutes les tables.

On écrit de Washington que le gouvernement du Mexique a présenté au nôtre un projet de traité touchant le droit de passage à travers l'isthme de Tehuantepec. Les détails nous manquent.

RHODE-ISLAND.—Les whigs du Rhode-Island viennent de désigner leurs candidats pour les prochaines élections de l'Etat. Voici leur liste: ELISHA HARRIS pour la place de gouverneur; SAMUEL G. ARNOLD, pour celle du lieutenant-gouverneur; CHRISTOPHER E. ROBBINS, pour le poste de secrétaire d'Etat; SYLVESTER G. SHEARMAN, pour celui d'avocat-général.

M. FRANCIS DAINESE a été nommé par le président consul des Etats-Unis à Constantinople, en remplacement de M. George A. Porter, rappelé.

Les membres de la commission chargée de choisir sur les bords de la baie de San Francisco un site pour l'établissement d'un arsenal maritime, ont dû quitter New-York mercredi, le 24 de ce mois. La commission se compose du commodore John D. Sloat, du commandant W. S. Ogden, du lieutenant Simon F. Blunt, de l'ingénieur W. P. S. Sanger.

ARRIVÉE.—Le steamer *Georgia* est arrivé à New-York avec 100 passagers et un fort chargement. Il a quitté la Havane le 15 de ce mois.

NAVIRE ABANDONNÉ.—Le brick *Margaret Hunt*, allant de New-York à San Juan, a été abandonné en mer le 18 de ce mois. L'équipage a été recueilli par un navire qui l'a conduit à Norfolk.

Arrivée du Pacific.

Le steamer américain *Pacific* est arrivé à New-York le 21 de ce mois avec des dates de Liverpool jusqu'au 10 et de Paris jusqu'au 8.

Le steamer *City of Manchester* a quitté Liverpool pour Philadelphie le 9 du courant.

Rien de nouveau en Angleterre. On était en pleine élection.

La tranquillité continue à régner en France. Les fusionnistes se sont remis à l'œuvre et on commence à croire au succès.

L'ambassadeur français a quitté subitement Londres et est à Paris.

Une frégate à vapeur est partie de Toulon pour Alger avec 300 prisonniers condamnés à la déportation.

La Belgique a ratifié un traité de commerce et de navigation avec l'Angleterre.

Congrès. *Séance du 20 mars.*

SENAT.—Pas de séance.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.—Le message [illegible] relatif aux comptes de Prosper M. [illegible] au comité judiciaire. [illegible] de la législature [illegible] résolutions conjointes [illegible] demandant les fonds civil de la Californie et priant le Congrès d'augmenter le traitement des juges de district en Californie. Le Sénat [illegible] l'impression de ces résolutions et les dépose sur le bureau.

La Chambre se constitue en comité général pour délibérer sur le bill du déficit, et après quelques instans de discussion s'ajourne.

EUROPE.

La malle nous a transmis hier nos journaux européens apportés par le *Niagara*. Nos dates de Liverpool par cet arrivage sont du 6 mars et de Paris du 4. Notre correspondance politique nous est également parvenue; on la trouvera plus loin.

En France les élections ont été la grande affaire de la semaine. Nous publions plus loin le résultat du scrutin. La situation est d'ailleurs dessinée en quelques lignes par le *Siècle*:

Les élections, les décrets qui grossissent le *Moniteur*, et les menaces de certains journaux, à l'occasion du grand nombre de voix qui se sont réunies autour des candidats de l'opposition à Paris, voilà les objets de l'attention publique.

On parle aussi de modifications ministérielles sur lesquelles nous ne sommes pas assez renseignés pour les donner comme certaines.

Ajoutons que l'on se préoccupe également, dans le monde industriel, des nouvelles ordonnances sur le travail dans les prisons.

Il y avait, selon nous, mieux à faire que d'affecter à la consommation spéciale des administrations publiques les objets travaillés par les prisonniers. On pouvait établir que les détenus ne travailleraient qu'à des objets d'exportation devant faire concurrence aux produits étrangers contre lesquels, dans l'état actuel des choses, nous ne pouvons lutter sur les marchés extérieurs, à cause de leur extrême bas prix. On aurait ainsi aidé aux intérêts du commerce, du travail libre et de l'expansion nationale, et imposé silence à une foule de réclamations.

Ainsi que nous l'avons annoncé, l'affaire de M. Bocher, ancien représentant du Calvados, a été appelée aujourd'hui devant le tribunal de police correctionnelle. M. Odilon Barrot a présenté la défense de son collègue. Le tribunal, après un délibéré très long, a condamné M. Bocher, ainsi que les personnes qui étaient en cause avec lui, à 500 fr. d'amende, par application de la loi du 23 juillet 1849, votée alors que M. O. Barrot était président du conseil.

L'élection du général Cavaignac fait à Paris le sujet de tous les entretiens. On prête à l'honorable général l'intention de se présenter à l'assemblée et de refuser publiquement le serment prescrit par la Constitution. S'il en est ainsi, il ne serait pas impossible que Louis-Napoléon ne l'enfermât de nouveau au Ham. Le *Pays* reconnaît les éminentes qualités du nouvel élu. Il s'exprime ainsi:

"L'opposition fera grand bruit sans doute de l'élection de M. le général Cavaignac. Qu'est-ce à dire? Parmi les adversaires du gouvernement le général Cavaignac est celui dont le succès sera le moins regretté par ceux qui croient, comme nous, [illegible]."

[illegible]

Le *Moniteur* est revenu à son abondance officielle des premiers jours. Les décrets s'y succèdent rapidement et on voit que le président veut tout réorganiser avant la réunion du Conseil législatif. Inamovibilité dans la magistrature, édit un journal, instruction criminelle, parquets et justices de paix, équipages des trains militaires, inspecteurs spéciaux de police, travail dans les prisons, bureaux de tabac, tout pour ainsi dire y est mis en revue.

Et il continue:

Occupons-nous d'abord de l'inamovibilité.

Après un rapport très motivé, très étendu et dont la pensée fondamentale est celle-ci: «Que l'inamovibilité de la magistrature a besoin d'être renfermée dans certaines limites destinées à la préserver de toute exagération»; après ce rapport vient un decret qui a une double action. La première est de fixer à 75 ans l'âge obligé de la retraite pour les membres de la cour de cassation, et à 70 ans l'âge obligé de la retraite pour les membres des cours d'appel et des tribunaux de première instance, et pour les juges de paix [illegible].

[illegible]

Un arrêté du ministre de l'intérieur établit les conditions auxquelles se feront les entreprises du travail dans les prisons. Les entreprises s'obtiendront par adjudication et après que les cahiers des charges auront été rendus publics.

Nous lisons dans une dépêche télégraphique transmise de Londres aux journaux de Paris que Lord Derby a développé dans la séance du 27 février le programme du nouveau cabinet. [illegible]

Chronique Locale.

RETOUR D'ELECTION.—Il est résulté du nouveau dépouillement des votes, fait par le shérif et les officiers qui l'ont aidé, que M. Crossman a obtenu huit voix de plus qu'il n'avait été constaté. [illegible]

KOSSUTH.—Le comité de réception a pris des arrangements pour donner à Kossuth l'occasion d'adresser un discours à notre population. [illegible]

HOPITAL DE CHARITÉ.—Le rapport de cette institution, pour la semaine dernière, démontre une amélioration favorable à l'état sanitaire de notre ville. 253 malades ayant été admis, 346 ont été renvoyés guéris. Il n'y a eu que 28 décès. Le nombre des malades en traitement est de 865.

[illegible]

Correspondance de l'Abeille.

PARIS, 4 mars 1852.

A M. l'Editeur de l'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Monsieur,

Les élections sont terminées. Presque partout il y a eu un nombre considérable d'abstentions. Disons aussi tout de suite pour ne plus revenir sur ce triste sujet que jamais gouvernement n'avait employé de telles manœuvres pour arriver à faire triompher ses candidats. Préfets, sous-préfets, juges de paix, percepteurs, gendarmes, gardes champêtres, toute l'armée administrative a été mise sur pied. On a effrayé les électeurs, et dans les campagnes surtout on les a littéralement conduits au scrutin comme un troupeau de moutons. Un témoin oculaire me raconte que dans le département de la Côte-d'Or, les juges de paix couraient les communes de leurs cantons en disant tout haut que ceux qui seraient soupçonnés de ne pas voter pour le candidat gouvernemental *seraient transportés à Cayenne*. Ces malheureux paysans qui ne peuvent comprendre ce que cette menace a de ridicule se sont donc mis à voter pour tous les candidats du pouvoir quels qu'ils fussent. On disait à l'un d'eux, pourquoi votez-vous pour un tel qui est banqueroutier et que tout votre département déteste parce qu'il a ruiné plus de vingt familles. Parce que, répondit cet électeur, s'il n'est pas nommé, le département sera rasé. Cette parole est de la plus grande exactitude. Voilà ce que c'est que notre suffrage universel, d'un côté des intrigants, les gens qui ne reculent devant rien et qui épouvantent nos candides populations rurales, de l'autre des électeurs campagnards sans lumière, sans intelligence et qui dans toute contrée appartiennent à celui qui veut s'en emparer par la peur. Il n'est pas de serf russe, de montagnard circassien qui soient plus arriérés, que les populations campagnardes de la France.

A Paris la lutte a été plus vive et cependant elle n'a pas été très vive; près de la moitié des électeurs s'est abstenu. Sur neuf candidats, le gouvernement en a sept, mais à une si faible majorité pour la plupart qu'on se demande si ces candidats ont bien été réellement élus. Le fait est que dans la cinquième circonscription, M. Perret n'a emporté sur M. Goudchaux de 186 voix que parce qu'on a compté comme valables cinq cents bulletins inconstitutionnels.

M. le général Cavaignac a été nommé dans la troisième circonscription par près de 15 mille voix [illegible] obtenues par son concurrent [illegible] la 4me, M. Carnot a eu 14,000 voix [illegible] mais là on n'a pas [illegible] M. Carnot n'ayant pas eu la majorité absolue, il y aura une nouvelle élection dans 15 jours. L'Elysée est furieux du triomphe du général Cavaignac. Tout avait été mis en usage pour que l'honorable général échouât. Mais on n'avait pas affaire aux électeurs ruraux.

Je crois vous avoir dit que la nomination du général Cavaignac n'est qu'une manifestation que l'honorable élu est bien décidé à ne pas accepter son mandat. On a su dans les parages du pouvoir l'intention du général qui, à la première séance du corps législatif, doit refuser le serment et protester contre la prétendue constitution bâclée par M. L. Bonaparte.—De là des fureurs et des menaces à n'en plus finir. «Si le général Cavaignac veut persister dans l'exécution de la scène théâtrale, disent les Séides ministériels et les insulteurs à gages, il sera *brisé* par le prince-président qui n'est pas décidé à souffrir qu'on se joue de son gouvernement.» Le général Cavaignac se rit de toutes ces menaces; rien ne le fera reculer dans l'exécution bien arrêtée de son projet. Si M. Bonaparte veut pousser l'audace jusqu'à le faire arrêter au moment où le général quittera la séance rien ne l'en empêchera, mais l'opinion publique, cette opinion qui triomphe toujours tôt ou tard aura à enregistrer un acte d'arbitraire de plus sur la liste déjà si longue des hauts faits du 2 décembre.

La machine à décrets continue à fonctionner; il y a deux jours a paru le décret qui attaque l'inamovibilité de la magistrature en ce qu'il met à un certain âge 70 et 75 ans les magistrats à la retraite. L'effet produit par cette mesure à laquelle on s'attendait pourtant depuis quinze jours a été immense. Trois cents sièges vont être à la disposition du pouvoir exécutif qui va placer ses créatures. D'ici à trois ans la cour de cassation, ce tribunal suprême sera presqu'entièrement renouvelé. On s'attend également pour ces jours-ci à un autre décret qui ne sera pas moins désastreux. Cé décret modifiera ou plutôt supprimera de fait l'université. Les deux cents collèges communaux disparaîtront et il ne restera plus qu'un seul collège par département. En revanche le parti clérical aura le droit de fonder une université rivale et de s'emparer par l'éducation des jeunes générations. L'étude de l'histoire sera supprimée de tous les collèges de l'Etat, ainsi que l'enseignement de la philosophie. Le parti clérical n'est pas encore satisfait et il demande depuis quelques jours par son organe officiel, l'*Univers*, que l'on supprime également l'enseignement des mathématiques comme faussant le jugement. C'est à n'y pas croire; nous retournons depuis trois mois à trois siècles en arrière. J'oubliais de vous dire que le parti-prêtre veut aussi obtenir l'autorisation de fonder et de diriger une académie de médecine; la physiologie moderne ayant produit un grand nombre de matérialistes, ces messieurs veulent remédier à cet inconvénient, et il est probable qu'au lieu de faire étudier l'anatomie à leurs élèves ils leur apprendront à guérir des malades avec des reliques. Comment voulez vous qu'avec de tels auxiliaires M. Louis Bonaparte n'arrive pas à un idéal de gouvernement qui dépassera tout ce que l'on a pu rêver de plus fantastique dans ce genre.

Dans tous les cas, voilà ce triste gouvernement assis; il ne lui manque plus rien. On a donné à M. Louis Bonaparte tout ce qu'il a demandé, plus qu'il n'a demandé. Il a un pouvoir illimité, un sénat composé de ses créatures, un corps législatif peuplé de ses candidats. La route est complétement déblayée—rien ne lui fait obstacle. M. Louis Bonaparte peut se croire et il se croit en effet presqu'un dieu comme les empereurs de la Rome dégénérée se croyaient fils de Jupiter. Mais c'est précisément parce que personne n'ignore la confiance du président dans son œuvre que personne ne croit à la durée de cette œuvre. D'ici à trois ans tout cet édifice, soyez-en sûr, aura disparu, balayé par je ne sais quel vent qui soufflera de l'horizon. On sait, même ceux qui sont les amis les plus intimes de l'Elysée que la France est soumise à un régime d'épreuve, mais que ce régime ne sera que momentané. Quant au Prince-Président il se croit si bien éternel qu'il songe très sérieusement à franchir l'échelon qui le sépare du pouvoir suprême. Le 20 de ce mois il y aura à Paris une revue de cent mille hommes pour la distribution des drapeaux et des aigles. On assure que c'est à l'issue de cette revue qu'éclatera naturellement un *enthousiasme spontané* qui fera proclamer Louis Bonaparte *empereur*. Tant mieux, il faut bien que la comédie se joue jusqu'au bout. Chaque acte de ce vaudeville nous rapproche du dénouement. X.

ELECTIONS DU 29 FEVRIER.

Voici le relevé des élections dont le résultat définitif était connu le 3 au soir à Paris. Nous ne pouvons donner les chiffres que pour le département de la Seine.

SEINE.

La proclamation officielle a eu lieu le 4 mars au matin. Voici le dépouillement des votes:

Le nombre total des électeurs inscrits était de [illegible], celui des votans, 232,605, abstentions [illegible].

1re Circonscription—Electeurs inscrits [illegible], votans 24,309, majorité absolue [illegible]. M. Guyard Delalain, 13,349. De Tracy 5,049. Dupont (de l'Eure) 3011 Hautpoul [illegible].

2e Circ.—Inscrits [illegible], votans [illegible], maj. absolue [illegible]. M. Lanjuinais 7,290 Mortimer-Ternaux 1,471. Da [illegible].

3e Circ.—Inscrits 40,151, votans 29,296, maj. abs. 14,149. Cavaignac, 14,471. Dupérier 12,992.

4e Circ.—Inscrits [illegible], votans 30,173; maj. abs. 15,087. Carnot, 14,714; Moreau, 13,511; Dubail, 30; Worms de Romilly 173.

5e Circ.—Inscrits 38,126; votans 26,792, maj. abs. 13,397. Perret, 13472; Goudchaux 12096; Moreau (de la Seine) 222, Carnot, 384.

6e Circ.—Inscrits 39,998, votans 29,747, maj. abs. 14,874. Fouché-Lepelletier 15991; Bixio, 9093, Guilbert, 977, Montebello, 2257, Bessas Lamégie, 56.

7e Circ.—Inscrits 34828, votans 23723, maj. abs. [illegible]. Lanquetin, 14,388; F. Sue 7500.

8e Circ.—Arrondissement de St. Denis, inscrits [illegible], votans 29,353, maj. abs. [illegible]. Kœnigswarter 15,456; Ferdinand de Lasteyrie, 5346; Lucien Mérbin, 1466; Giraquet, 952.

9e Circ.—Arrondiss. de Sceaux, insc. 35301, votans 28,095, maj. abs. 15003. Véron, 21,479; Garnon, 605; Ferdinand de Lasteyrie, 76.

MM. Guyard Delalain, Devinck, Cavaignac, Perret, Fouché, Lepelletier, Lanquetin, Kœnigswarter et Véron sont élus.

L'élection de la 4e circonscription sera à recommencer, M. Carnot n'ayant pas obtenu la majorité nécessaire.

DEPARTEMENTS.

Ain—De Lornset, de Jonage, Bandin.

Aisne—Hébert Cambacérès, de Bretonne, Geoffroi de Villeneuve.

Allier—De Veauce, Desmaroux.

Alpes (Basses)—Fortoul.

Ardèche—Chevreau.

Ardennes—Riché, Ladoucette.

Ariège—Didier Billaut.

Aube—Arm. ad Rambourg.

Bouches du Rhône—De Chanterac, Rémache.

Calvados—Vatrier, D'Houdetot, Leroy de Beaulieu, de Colbert-court.

Charente—Général Gallibert, André Lemercier.

Charente Inférieure—Du Chasseloup Laubat, Lemercier fils.

Cher—Duranti.

Corrèze—Favart de Jouvenel.

Côte-d'or—Vernier, Ouvrard, Basile.

Côtes-du-nord—Thieullen, Delatour.

Creuse—De Lamarre, Sallandrouze.

Deux-Sèvres—F. David, Lenardières.

Dordogne—Paul Dupont, Dusaillet, Debelleyme.

Doubs—de Montalembert, Demesmay.

Drome—Morin, Sapey, Monier de la Sizeranne.

Eure—Suchet d'Albuféra, de Montreuil.

Eure-et-Loire—Clary.

Finistère—de Mésonan, de Tromelin, Bois.

Gard—Daumartin, Roux Carbonnel.

Gers—Belliard, F. Delagrange, Granier de Cassagnac.

Gironde—Montanié, Thirion, Travot, Schyler, David.

Ille-et-Vilaine—Pontgérard, Caffarelli, Kerdrel, Duclos.

Indre—de Bryas, Delavau.

Indre-et-Loire—A. Gouin, de Flavigny, P. de Richemond.

Isère—Arnaud, Vasse, Flocard, de Meplen, Faugier.

Loire—J. Balay, Bouchetal Laroche, du Marais.

Loire (Haute)—Latour Maubourg.

Loire-Inférieure—Garnier, Favre, Desmars, Anselme Fleury.

Loiret—Lacave, duc de Tarente.

Lot-et-Garonne—R. Noubel, Ch. Lafitte, de Richemond.

Maine-et-Loire—Duboys (d'Anger), Bucher de Chauvigné, Louvet.

Manche—Hervé de Kergolay, Hervé de St-Germain, Brohier, Général Meslin.

Marne—Godard, général Parchappe, Souillé.

Marne (Haute)—Chauchard, de Lespérut.

Mayenne—Général Duvivier, Mercier, Secrétain.

Meurthe—Drouot, Burquet, Viard.

Meuse—Edme Collot, Prieur de Montremy.

Morbihan—Jolivet-Castelot, de Lohnichois, de Champagny.

Moselle—Colonel Hennocque, de Wendel, de Geiger.

Nièvre—Petiet.

Nord—Richebé, Descat, Lemaire, Lagrange, Clebsattel, Choque, Seydoux, de Mérode.

Oise—De Mouchy, de Planty, Lemaire.

Orne—Baron Mercier, comte de St-Croix.

Pas-de-Calais—D'Hérambault, Lefevre-Hermand, Lequien, Wattebled.

Puy de Dôme—De Chazelle, de Morny Dumiral.

Pyrénées (Hautes)—Dauzat Dambarrès, A. Jubinal.

Rhin (Bas)—Renouard de Bussières.

Rhône—Réveil, Hénon, Henry Dugas, de Mortemart.

Saône-et-Loire—Barbantane, Schneider, Brunet-Denon, Morston-Chabrillan.

Sarthe—Général Rogé, Langlais, du Talhouet, prince de Beauveau.

Seine-Inférieure—Levavasseur, N. Quesné, Desjobert, Ledier, de Mortemart, Ancel.

Seine-et-Marne—De Beauverger, Garrau, Bavoux.

Seine-et-Oise—Darblay, Caruel de St-Martin, de Gouy et Delapalme.

Somme—Allart, Tillet de Clermont, Conneau, Delamarre, Randoing.

Vaucluse—De Vercias, Millet.

Vendée—De Ste-Hermine, Alexandre Leroux Bouhier de l'Ecluse.

Vienne—Bourbon, Charles Dupont.

Vienne (Haute)—Noualhier, Tixier.

Yonne—Larabit, Lecomte.

NOUVELLES DIVERSES.

PARIS, 4 mars 1852.

Les journaux importans de Paris discutent presque tous des questions d'intérêt matériel. Le *Constitutionnel* s'occupe de la prochaine rentrée de la monnaie de cuivre, dont il veut diminuer le poids. Le *Journal des Débats* demande une exposition universelle à Paris, exposition qui soit en progrès sur celle de Londres. *Le Pays* réclame la réduction du taux de l'escompte à la Banque de France.

—Les journaux de Paris reprennent lentement un peu de l'intérêt qui les rendait le point de mire de l'attention de l'Europe. Ils ont une attitude un peu plus décisive. On peut pressentir que les diverses nuances de l'opinion publique ne tarderont pas à reprendre le cours de leurs anciennes discussions.

—Les voyages des princes, le nouveau cabinet anglais et quelques troubles sur divers points composent aujourd'hui la somme des nouvelles de l'étranger.

—En Espagne, on le duc de Montpensier et l'infante en ont une sorte de cour d'adieu, l'*Observador* annonce la découverte d'une conspiration carliste à Valence. Tous les fils de cette conspiration seraient entre les mains du gouvernement.

—Il y a eu des émeutes assez graves en Sardaigne, à Cagliari et à Sassari. Les troupes et la garde nationale ont été forcées d'intervenir; le tout à l'occasion du carnaval.

—L'arrivée de l'empereur de Russie dans l'ancienne capitale de la Pologne est prochaine. La *Gazette de Cologne* dit que les préparatifs qui se font dans cette ville annoncent qu'un grand nombre d'*illustres* voyageurs y sont attendus en même temps que le czar.

—Les feuilles de Bordeaux annoncent la mort du tonnelier-poète *Vigier*, un des hommes les plus remarquables du Midi et l'un des meilleurs républicains de France.

—L'*Union médicale*, en citant l'*Almanach impérial* de 1812, fait observer qu'à cette époque la liste des docteurs en médecine et en chirurgie exerçant à Paris comprenait 537 noms; en 1851, la même liste en compte 1352. Augmentation de quarante-sept pour cent. La population de Paris était, en 1812, de 547,756 habitans, ce qui faisait 1,018 habitans par médecin; elle est aujourd'hui de 900,000, ce qui ne donne plus que 666 habitans par médecin.

—Le général Lalande vient de mourir au Mans dans sa 67e année.

—L'ancien ministre hongrois, comte A. Czirakyi, est mort à Presbourg le 23 février.

—Le *Journal du Havre* s'occupe de la question des sucres et s'élève avec force contre les prétentions de la sucrerie indigène. Il appelle à son secours les chambres du commerce des ports maritimes.

—La *Epoca* de Madrid annonce un prochain voyage du duc de Montpensier à Naples et en Angleterre.

—La question de la révision de la constitution a passé la frontière de France. C'est la Prusse qu'elle occupe maintenant. A son occasion, les chambres prussiennes, qui sont ordinairement prorogées lors des fêtes de Pâques, resteront en permanence et régleront cet important objet, à ce que l'on pense, dans le sens du gouvernement.

—L'*Assemblée nationale* demande de rigoureuses mesures contre ce qu'elle appelle l'intolérable attitude que la Suisse a prise envers la France et l'Autriche. Ce journal critique de plus le décret sur la mise à la retraite des magistrats.

—Le conseil-général de la Banque de France dans sa séance du 3 mars, a voté l'abaissement à 3 pour 100 du taux de l'escompte des effets de commerce et des avances sur effets publics français.

La banque d'Autriche, dont on avait signalé les embarras par suite de sa participation aux emprunts impériaux, voit consolider sa position. La garantie hypothécaire de la dette publique est étendue à son papier, si nous en croyons la *Gazette de Cologne*.

L'*Opinione* du 21 février signale de nouveaux envahissements et de nouveaux préparatifs de l'autorité militaire à Milan.

Une polémique des plus vives s'est élevée entre les deux plus importans journaux de la Belgique, l'*Indépendance* et l'*Emancipation*. Cette dernière voit déjà la Belgique envahie et abandonnée par sa propre armée. L'*Indépendance* ne comprend rien aux alarmes de l'*Emancipation* et la combat comme étant des chimères anti-nationales.

Italie.

Nous avons des nouvelles de Rome en date du 21 février.

La mort vient de frapper encore un membre éminent du Sacré-Collège, le cardinal Castracane degli Antelminelli, grand pénitencier. Il était né en 1779.

On avait opéré depuis quelques jours des arrestations nombreuses justifiées par la découverte d'une sorte de complot, ainsi que le fait. La police avait mis la main sur un certain nombre de bombes destinées, disait-on, à être jetées dans le Corso, pendant les courses du carnaval. Le but de cette odieuse machination était d'entretenir l'agitation et l'inquiétude dans le pays par la peur des vengeances mazziniennes.

Espagne.

On écrit de Madrid, sous la date du 22 février:

«On parle, depuis quelques jours, du projet du gouvernement de dissoudre les cortès; mais cette rumeur paraît être au moins prématurée. Si le gouvernement songeait à dissoudre la chambre des députés, ce ne serait pas avant le mois de juillet ou d'août que le cabinet aurait complété le travail de la révision des listes électorales. Les chambres pourraient donc être prorogées [illegible] octobre.

«On célèbre sœur Patrocinio quittera demain Madrid [illegible] qu'elle doit se rendre à l'île Majorque, une autre version l'envoie à Rome.»

Perse.

Une dépêche télégraphique de Trieste annonce qu'on avait appris à Trébisonde l'exécution de Mirza Taghi Khan, ci-devant premier ministre du schah de Perse. Ce ministre, accusé de corruption et d'intrigues coupables contre son souverain, avait été destitué dernièrement et n'avait dû la vie qu'à l'intervention de l'ambassade russe. Sur un ordre du schah, on a ouvert les veines à Mirza-Taghi Khan pendant qu'il était au bain, et sa fortune, qui était immense, a été confisquée.

Whig Rangers.

A une assemblée des Whig Rangers tenue le samedi 27 mars, afin de nommer des officiers pour la prochaine campagne présidentielle, (M. E. J. Carrell ayant donné sa démission de président) les personnes suivantes ont été unanimement élues:

CHS. M. WATERMAN, Président.

1er District—Jos. H. Maddox, vice-président.
2me do—P. A. Molloux, do.
3me do—J. J. Michel, do.
C. P. Robinson, D. Fletcher, Secrétaires.
Louis Hels, Trésorier.
Joseph F. Farrall, Marshall.
J. R. McGuire, Assistant-Marshall.
Oct. LeBlanc, do.
Gaspard de Buys, do.
Thomas Friend, do.

Sur motion de M. Carrell il a été résolu que les remerciements de cette assemblée soient offerts à M. E. J. Carrell, notre ex-président, pour la manière zélée et impartiale avec laquelle il a rempli les devoirs de président de ce club.

Sur motion, l'assemblée s'est ajournée à MERCREDI soir, à 7 heures, à la salle du club, au-dessus du Pearl, rue St-Charles.

EDWARD J. CARRELL, Président.
C. P. Robinson, John De Buys, Secrétaires. 29 ms

POSTSCRIPT.

DEPECHES TELEGRAPHIQUES TRANSMISES A L'ABEILLE.

Washington, 27 mars.

Le Sénat n'a pas siégé aujourd'hui. La Chambre a délibéré sur le "Deficiency Bill" et passé en comité aux questions préalables.

Vicksburg, 28 mars.

Le steamboat Eclipse arrivera à la Nouvelle-Orléans demain matin. Il a 1,200 tonneaux de fret et se comporte admirablement.

Marché de New-York.

NEW-YORK, samedi soir, 27 mars.

La demande a été bonne aujourd'hui sur le marché au coton, et les ventes se sont élevées à 3,000 balles, formant avec celles de la semaine 16,000 balles; le cours s'est fermé pour middling Orleans et Mobile à 8 1/4 c. et middling Upland 7 7/8.

La farine a été recherchée à des prix plus fermes avec ventes de State brands de $4 50 à $4 62 1/2, et pour ceux de l'Ohio de $4 75 à $4 85.

Explosion à Hell-Gate.

Nous avions annoncé que M. Maillefort était mort dans cet accident, mais il n'a été que blessé.

Philadelphie, 27 mars.

Les frères Kuplnski ont été trouvés coupables du meurtre du petit pacotilleur.

Rivière Ohio, Marchés, Steamboats.

Pittsburg, samedi soir, 27 mars.

La rivière monte; il y a 6 pieds d'eau dans le canal; cours moyen avec indice de pluie.

Cincinnati, 27 mars.

La rivière a baissé de 12 pouces durant les dernières 24 heures et est maintenant stationnaire. Nous avons eu une forte pluie et le tems est encore brouillé.

Liste des Bateaux à vapeur partant aujourd'hui, 29 mars 1852.

Ouachita	S W Downs, Switzer	5 h P M
Mobile	Oregon, Irvin	5 h P M
Louisville	Alex Scott, Walthall	5 h P M
Rivière Tennessee	Mohican, Irvin	5 h P M
Cincinnati	Cincinnatus, Hamilton	5 h P M
Cincinnati	Gen Scott, Logan	5 h P M
Lafourche	Dr Batey, Wilson	10 h A M
Opelousas	Sydonia, Bercier	10 h A M
Vicksburg	St James, Phelps	5 h P M
Covington	Lenore, Duncan	10 h A M
Bayou Sara	New Latona, Landry	5 h P M
Rivière Tennessee	Huntsville, Bell	5 h P M
St. Louis	Amaranth, Atchison	10 h A M
Louisville	W B Clifton, Spotts	10 h A M
Cincinnati	L Whiteman, Andrews	5 h P M
Cincinnati	G W Kendall, Thomas	5 h P M
Nashville	Harry Hill, Newell	5 h P M

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

Expédiés Samedi.

Steamship Mexico, Place, pr Galveston.
Steamship Yacht, Thompson, pr Brazos Santiago.
Navire Telasco, Ward pr Marseille.
Onondaga, Howes pr Liverpool.
Conqueror, McAuley pr Liverpool.
Barque Jedo, Paine pr Charleston.
Wm Chase, Dorey pr Georgetown.
Brick Henrique, Harslop pr Laguayra.
Mechanic, Cole pr Chagres.
Goelette Victoria, Wright pr Matanzas.
President Smith pr St Marks.
Mary Eddy pr Sabine Pass.
Exile, Taylor pr Apalachicola.
Maj Barbour, Arnet pr Brazos.

Arrivés Samedi.

Navire Ralph, Jones de New York.
Goelette Venice, Appleby de Brazos.
Goelette E S Leiper, Graham de Corpus Christi.

STEAMBOATS.

Steamboat Gipsey, Ure, de Bayou Sara, avec un chargement de coton, sucre et mélasse.
Steamboat J. T. Doswell, Cathcart, de la Cote, avec un chargement de sucre et mélasse.
Steamboat S W Downs, Switzer d'Ouachita, avec coton, sucre, mélasse, &c.
Steamboat P F Kimball, Kimball, de Natchitoches, avec coton, sucre et mélasse.
Steamboat Grenada, Gwarney, de Lafiore, avec un chargement de coton, &c.
Steamboat Geo W Kendall, Kendall, Cincinnati, avec un chargement de viandes salées, lard, pommes, patates et autres provisions.
Steamboat James Robb, Montgomery, Louisville, avec tabac, viandes salées, lard, patates, fromage, beurre, jambon, &c.
Steamboat Lewis Whiteman, Cincinnati, avec un chargement de farine, fromage, beurre, cordes, toiles, œufs, viandes salées, &c.
Steamboat Jamestown, Smith, de St Louis, avec un chargement de viandes salées, fromage, cordes, toiles, porc, lard, patates, &c.
Steamboat Caspian, Dunn, de Carolina Mills, avec un chargement de coton, &c.
Steamboat Huntsville, Bell de Tennessee River, avec un chargement de coton, &c.
Steamboat Oceana, Kirby, de Yazoo River, avec un chargement de coton.
Steamboat Texas, Woodworth, de Red River, avec un chargement de coton.

Arrivés Hier.

Navire Olympus, Wilson de Liverpool.
Barque St George, Hutchinson de Liverpool.
Goelette Marie Louise de la Cote.

STEAMBOATS.

Steamboat Childe Harold, Scott, de Cincinnati, avec un chargement de viandes salées, beurre, fromage et toute sorte de provisions.
Steamboat Natchez, Doane, des Attakapas, avec coton, sucre et mélasse.
Steamboat Anna No 2, Labarthe, de St Martinville avec coton, sucre, &c.
Steamboat Picayune No. 2, Baker, de St Martinville, avec sucre et mélasse.
Steamboat Belle Natchez, Bercier, de Washington, avec coton sucre et mélasse.
Steamboat Louisiana, Gordon, de Memphis, avec un chargement de coton, &c.
[illegible]
Steamboat Emperor, Pardee, de St. Louis, avec un chargement de farine, beurre, fromage, œufs, lard, viandes salées et autres provisions.
Steamboat J. M. Kenneth, Cabell, de Saint Louis, avec un chargement de coton, tabac, porc, viandes salées, patates et autres provisions.
Steamboat Fanny Smith, Dunham, Louisville, avec un chargement de farine, liqueurs, pommes, patates, œufs, lard, tabac et autres produits.
Steamboat Bride Edwards, de Shreveport avec un chargement de coton.
Steamboat J. Morrison, Kercheval, de Nashville, avec un chargement de coton, &c.
Steamboat Pocahontas, Moore de Fort Smith, avec un chargement de coton, &c.

Par voie Télégraphique.

—AU BAS DU FLEUVE ET MONTANT:— Navire Forest King, Hathorn de Liverpool à T C Leu King & Co.
Navire Crescent à John Toole.

Memoranda.

Boston, 13 mars—Arrivés, navires Aztecan, South, Mears, Browdie, de la N Orléans.
New-York 19 mars—Expédié navire Union, Davis pour la N Orléans.
Charleston 20 mars—Parti barque M E Trout, Gilliatt; 17 barque Jasper, brick Tybee; goelette E H Rowley pour la N Orléans.

Ports Etrangers.

Par le steamer Niagara.

Arrivés de la N Orléans 1er mars—A Liverpool, W D Sewall, Jacob Cotton. [illegible]

[illegible]

Séances Publiques à la Salle d'Orléans.

Première Séance, mercredi 31 mars.

PANACÉE

On la plus belle découverte qui se soit faite de nos jours, avec laquelle chacun peut être son médecin, et son pharmacien en quelques heures d'études.

MONSIEUR DESCHAMPS vient de passer plusieurs jours à la Nouvelle-Orléans, dans le but de prouver à la population de la Louisiane par des faits irrécusables, toute l'importance de sa grande découverte.

M. Deschamps ne borne pas là ses sacrifices, il veut mettre tout le monde à même de se servir de sa Panacée d'une manière efficace; à cet effet, il a publié en français un mémoire où se trouvent renfermées la recette et les prescriptions, plus une partie des applications qui ont été faites à la Nouvelle-Orléans et dans les environs (attestations signées des personnes qui en ont reçu les bienfaits).

Des séances publiques GRATIS, seront données par M. DESCHAMPS à la salle de bal d'Orléans, rue d'Orléans, No 42, afin d'indiquer les substances végétales les plus propres à la fabrication de sa Panacée et enseigner la manière de la confectionner, &c.

Les séances publiques seront ouvertes de 4 à 7 heures, les mardi, jeudi et vendredi.

Le lundi pour les dames.

Le mercredi, pour les habitans, propriétaires d'ateliers d'esclaves.

Le samedi, pour les malades.

Le dimanche de 11 à 2 heures, pour les artisans spécialement.

Pour s'assurer que l'on vient aux séances dans un but sérieux, personne n'y rentrera que muni du mémoire de M. LOUIS DESCHAMPS, que chacun pourra se procurer au DEPOT de la PANACEE, chez M. Victor Hébert & Co, rue de Chartres, No 119.

Première séance le mercredi 31 mars. 29 ms—15f

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI SOIR, 27 MARS.

COTON—La demande a été très active aujourd'hui, causée en quelque sorte par les ordres transmis par lettres au steamer America, cependant plutôt par l'anxiété des acheteurs de remplir des ordres importants, avant qu'ils ne puissent être contremandés par l'arrivée du Pacific, le middling avait baissé de 1/8, et nous le cotons de 7 à 7 1/4 good middling, de 7 3/4 à 7 7/8 cts.

TABAC—125 boucauts ont été vendus de 1 1/2 à 4 1/2 cts la liv.

SUCRE—Quantité petite, et les ventes ont été limitées à 600 boucauts de 4 à 4 1/4 pour fair.

MELASSES—Il en est très peu débarqué; environ 600 barils ont été obtenus de 21 à 26 cts le gallon pour supérieure fermentée à choix récolte.

FARINE—Ce marché est inactif, et les ventes ont été de 1500 barils de $3 75 à $3 90 pour Ohio, et $4 10 pour Illinois; 126 barils extra [Eagle Brand] ont été achetés à $5 25 le baril.

MAIS & AVOINE—Le maïs a été peu recherché avec ventes de 4000 sacs de 43 à 45 cts, comprenant 900 sacs jaune aux derniers cours, et 1000 blanc à 41 cts le boisseau. Les avoines sont soutenues de 33 à 34 cts le boisseau pour St-Louis.

SON—1200 sacs ont été vendus aux termes réduits de 75 à 76 les 100 liv.

PORC—La demande a été active avec ventes de 3,200 barils de $16 à $16 25 le baril pour mess; $15 50 à $15 25 pour M. O.; $13 75 pour prime, et $18 à 12 25 pour rumps. Le porc en grenier a été très recherché et 1,000,000 livres ont été prises de 7 à 7 5/8 les 100 liv. pour ordinaire à prime.

GRAISSE—Bonne demande et ventes de 1200 barils de 8 3/4 à 9 1/4 pour no 1 à prime, et 1200 barillets, la majeure partie à 9 3/4 pour prime.

BACON—90 barriques ont été disposées à 7 3/4 pour pour épaules, 9 1/4 pour côtés, et 10 cts pour pièces désossées.

CAFE—Ventes 8500 sacs Rio de 9 à 9 3/4 cts la livre.

WHISKEY—180 barils ont été pris en lots à 17 1/2 cts le gallon pour rectifié et extra.

CHANGE—Traites sur les autres places des Etats-Unis en bonne demande de 1 1/4 à 1 3/4 pour cent d'escompte, à 60 jours, sur New-York; et 1/2 pour cent d'escompte sur les checks à vue; les sterling de 8 3/4 à 9 1/4 pour cent de prime.

FRET—Le seul engagement que nous connaissons est celui d'un navire pour la Méditerranée prenant du tabac à termes secrets.

Agence de la Compagnie d'Assurance du Soleil.

A dater du premier jour du mois prochain, cette Compagnie n'assurera plus contre l'incendie hors de la ville. L. MATTHEWS, Agent. 29ms

ANNONCE.

Tribunal correctionnel de la Seine (6e Chambre.) PRESIDENCE DE M. LEGONIDEC. *Audience du 3 Janvier 1851.*

Prévention de vente et annonce de remèdes secrets.—Sirop de dentition du docteur Delabarre fils—Acquittement.

M. le docteur Delabarre et M. Accout, pharmacien, sont cités devant la 6e Chambre. Ils ont à répondre à trois chefs de prévention: 1° composition d'un remède secret; 2° annonces et avis imprimés; 3° vente au poids médicinal. [illegible]

"Renvoie les prévenus des fins de la poursuite, sans dépens." 29 ms—24f

AMUSEMENTS.

Théâtre d'Orléans.

MARDI 30 MARS 1852, **JERUSALEM**, Grand opéra en quatre actes, de Verdi. On commencera à six heures trois quarts.

JEUDI, 1er AVRIL, **SEMIRAMIS**, Grand opéra de Rossini.

Théâtre des Variétés.

Aujourd'hui lundi, on donnera la comédie THE FACTORY GIRL, suivie du superbe ballet de CATARINA, par la troupe des Montplaisir. Le spectacle sera terminé par la farce de FIRE EATER.

THEATRE DES VARIETES.

Mme C. HOWARD annonce respectueusement à ses amis et au public que son bénéfice aura lieu MERCREDI SOIR, 31 MARS. [illegible] MAN AND WIFE. [illegible] CLARI, OR THE MAID OF MILAN. [illegible]

OPERA ITALIEN.

MAX MARETZEK, directeur et conducteur de l'Opéra Italien de New-York, a l'honneur d'informer les habitans de la Nouvelle-Orléans, qu'en passant ici pour se rendre au Mexique, il donnera trois représentations d'opéra, le mercredi 31 mars, le vendredi 2 avril, et le lundi 5 avril. [illegible]

Prime-Donne Assolute, Signora BINA STEFFANONE et APPOLONIA BERTUCCA. [illegible] Directeur et conducteur MAX MARETZEK. Chef d'Orchestre J. KREUTZER. 29 ms

Dernière semaine. Le Panorama est en vente. LE PANORAMA DES Terres Sacrées et Classiques est maintenant ouvert à la Salle du Commercial Exchange, rue St-Charles. Le grand Panorama transparent de GLIDDON, ayant 900 pieds de long et 1720 milles sur le Nil, l'Egypte et la Nubie. [illegible] Entrée: Adultes 50 cents, enfants 25 cts.

BAL DU GLOBE, Encoignure St-Pierre et St-Claude. Le public est informé que l'ouverture de cette belle salle a eu lieu SAMEDI, et qu'il y aura un BAL MASQUE [illegible] B. VIOSCA, Propriétaire.

[illegible]

OFFICIEL.

No 226.—ACTE

Pour venir au secours de Jones Cotton. [illegible]

JOHN E. KING, Orateur de la Chambre des Représentans.
J. B. PLAUCHE, Lieutenant-Gouverneur et président du Sénat.
Approuvé le 17 mars 1852.
JOSEPH WALKER, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme: CHARLES GAYARRE, Secrétaire d'Etat.

No 227.—ACTE

Pour pourvoir à la dépense de faire le recensement de l'Etat. [illegible]

JOHN E. KING, Orateur de la Chambre des Représentans.
J. B. PLAUCHE, Lieutenant Gouverneur et président du Sénat.
Approuvé le 17 mars 1852.
JOSEPH WALKER, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme: CHARLES GAYARRE, Secrétaire d'Etat.

No 228.—ACTE

Pour exempter du paiement des taxes municipales certaines propriétés appartenant à la Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans.

Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale, Que toutes les propriétés possédées par la Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans, destinées à la gestion de ses affaires et à fournir de l'eau à la Nouvelle-Orléans, seront et demeureront exemptées de toutes taxes prélevées par la ville de la Nouvelle-Orléans; pourvu toutefois que ladite Banque fournisse gratis de l'eau à toutes les institutions charitables de ladite ville.

JOHN E. KING, Orateur de la Chambre des Représentans.
J. B. PLAUCHE, Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 17 mars 1852.
JOSEPH WALKER, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme: CHARLES GAYARRE, Secrétaire d'Etat.

No 229.—ACTE

Pour venir au secours de Fielding O. Price.

Attendu que le quatre octobre mil huit cent quarante-cinq, H. H. Womach, shérif de la paroisse de De Soto, a saisi, vendu, de Fielding O. Price, et acheté au nom et pour l'usage de l'Etat de la Louisiane, pour la somme de cinq piastres, un lot de terre contenant cent trente deux arpents et quatre-vingt huit centièmes, étant les lots numéros sept, huit et neuf dans la section trente du township treize de la Rangée dix Est, pour satisfaire les taxes de l'Etat assises sur la dite propriété, et

Attendu que le prix de la vente de la dite terre a depuis été payé au dit Womach, dans le but d'annuller la dite vente et de racheter la dite terre, et que le dit shérif ne l'a pas fait, par conséquent,

Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale—Que des que le dit Fielding O. Price paiera ou fera payer au trésorier d'Etat la susdite somme dix piastres cinquante-huit cents, avec les intérêts sur la dite somme à raison de vingt pour cent l'an, à partir du jour de la vente, les droits et les titres de l'Etat sur le dit lot de terre seront transférés au dit Fielding O. Price de la même manière que s'il avait racheté dans les deux ans qui ont suivi le jour de la vente.

JOHN E. KING, Orateur de la Chambre des Représentans.
J. B. PLAUCHE, Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 17 mars 1852.
JOSEPH WALKER, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme: CHARLES GAYARRE, Secrétaire d'Etat.

No 230.—ACTE

Pour fixer le salaire du sergent d'armes du Sénat.

Sec. 1re. Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale, Que la somme de cinquante piastres par mois au lieu de trente piastres comme précédemment, soit allouée au sergent d'armes du Sénat pour le soin du Sénat et des appartements qui en dépendent pendant les vacances de la législature, et que la dite somme soit payable tous les mois sur le mandat du dit sergent d'armes [illegible] à d'autres objets.

Section 2me. Il est de plus décrété que toutes lois ou parties de lois contraires aux dispositions du présent acte soient et demeurent abrogées.

JOHN E. KING, Orateur de la Chambre des Représentans.
J. B. PLAUCHE, Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 17 mars 1852.
JOSEPH WALKER, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme: CHARLES GAYARRE, Secrétaire d'Etat.

No 231.—ACTE

Pour rembourser à la paroisse de Pointe Coupée une partie des dépenses qu'elle a faites pour reconstruire la grande levée et la levée Fido dans la dite paroisse.

Attendu que la paroisse de la Pointe Coupée a reconstruit, à ses propres frais, cette année la levée connue comme la Grande Levée et l'année dernière, la levée sur l'île de la Fausse Rivière, et qu'un tiers de l'Etat se trouve garanti des inondations annuelles par ces levées.

Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale, Que la somme de vingt-cinq mille piastres, à prendre du premier argent que l'Etat recevra du produit de la vente des terres marécageuses concédées à l'Etat par le Congrès pour être appliquées aux levées, soit payée par le trésorier d'Etat, sur le mandat de l'auditeur des comptes publics, à la paroisse de Pointe Coupée; ladite somme devant être remise au trésorier de la dite paroisse [illegible] à la recevoir.

JOHN E. KING, Orateur de la Chambre des Représentans.
J. B. PLAUCHE, Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 17 mars 1852.
JOSEPH WALKER, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme: CHARLES GAYARRE, Secrétaire d'Etat.

No 232.—RESOLUTION.

Il est résolu par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale, Que tous ceux qui se sont adressés à la présente législature pour obtenir des pensions, soient autorisés à retirer les papiers qu'ils ont présentés avec leur applications respectives.

JOHN E. KING, Orateur de la Chambre des Représentans.
J. B. PLAUCHE, Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 17 mars 1852.
JOSEPH WALKER, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme: CHARLES GAYARRE, Secrétaire d'Etat.

No 233.—ACTE

Supplémentaire à un acte intitulé "Acte pour prendre le sens du peuple sur la nécessité d'appeler une Convention pour changer la Constitution et pour pourvoir à l'élection de délégués et pour tenir la dite Convention."

Section 1ere—Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale: Que toutes les dispositions de l'acte intitulé "Acte pour prendre le sens du peuple sur la nécessité d'appeler une Convention pour changer la Constitution et pour pourvoir à l'élection de délégués et pour tenir la dite Convention" seront applicables à la paroisse de Winn [illegible] peuple se prononce en faveur d'une Convention, la dite paroisse aura droit à un délégué qui sera élu à la même époque et de la même manière que le prescrit l'acte auquel celui-ci est supplémentaire, pourvu que les électeurs qui voteront pour un délégué à la Convention d'Etat [illegible] ne votent pour les délégués d'aucune des paroisses du territoire duquel la paroisse de Winn a été formée.

Sect. 2me—Il est de plus décrété, etc.—Qu'en cas qu'il n'y ait pas de shérif dans la dite paroisse de Winn pour remplir les devoirs exigés des divers shérifs de l'Etat, en vertu des dispositions de l'acte auquel celui-ci est supplémentaire, alors ces devoirs seront remplis par le juge de paix nommé par le Gouverneur pour ordonner et tenir des élections comme il est pourvu dans la cinquième section de l'acte intitulé "Acte pour créer la paroisse de Winn" ou par telle autre personne que le Gouverneur pourra désigner à cet effet.

JOHN E. KING, Orateur de la Chambre des Représentans.
J. B. PLAUCHE, Lieutenant-Gouverneur et président du Sénat.
Approuvé le 17 mars 1852.
JOSEPH WALKER, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme: CHARLES GAYARRE, Secrétaire d'Etat.

No 234.—ACTE

Pour émanciper Marie Célestine Durel de la paroisse d'Orléans.

Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale, Qu'à dater de la passation du cet acte Marie Célestine Durel, de la paroisse d'Orléans, sera émancipée et exemptée de toutes les incapacités déclarées exister par la loi contre les mineurs, et elle est autorisée à faire et à exécuter tous actes, et à contracter toutes obligations, à acheter, vendre ou hypothéquer des propriétés, soit meubles ou immeubles, à poursuivre en justice, et à être poursuivie et elle est autorisée, en outre, à faire tous actes concernant ses propriétés, ou ses droits comme si elle avait atteint l'âge de vingt et un ans.

JOHN E. KING, Orateur de la Chambre des Représentans.
J. B. PLAUCHE, Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 17 mars 1852.
JOSEPH WALKER, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme: CHARLES GAYARRE, Secrétaire d'Etat.